



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	31	2

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

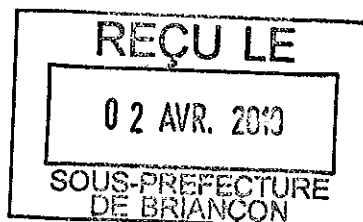
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : DIVERS 5

**OBJET : PROJET DE CREATION
D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A
BRIANÇON, RUE DES
FONTAINIERS AU CENTRE
D'ACTIVITES SUD**

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Raymond CIRIO

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date du 18 janvier 2010, Madame la Sous Préfète de l'arrondissement de Briançon a prescrit une enquête de commodo et incommodo sur le projet de création d'une chambre funéraire rue des Fontainiers au Centre d'Activités Sud.

L'enquête s'est déroulée du 8 février au 27 février 2010 inclus en mairie de Briançon.

Le commissaire enquêteur a émis, le 11 mars 2010, un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable** au projet de création d'une chambre funéraire rue des Fontainiers au Centre d'Activités Sud à Briançon.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010

PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010

NOTIFIÉ LE